



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Juin 2009 – N°20

Courrier électronique : vougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

DESHERBAGE THERMIQUE COMMUNAL LE CHOIX DE L'AVENIR

Depuis sa création, le SBV a lancé divers projets visant d'une part à réduire les risques de pollution des eaux par les produits phytosanitaires (cf. ci-après le défi Bièvre) et d'autre part de réduire l'utilisation même des pesticides (cf. ci-après la sensibilisation des particuliers).

C'est dans cet esprit, qu'en avril 2008, le syndicat a acquis son propre désherbeur thermique. Ce matériel mixte (lance et four) est mis à disposition des communes intéressées dans la substitution d'une partie du traitement chimique des espaces publics. Grâce à cette initiative, chacune d'elles appréhende plus finement la technique et peut s'engager [sans risque] sur un achat d'un désherbeur ajusté à son territoire.

Néanmoins, dans un souci d'efficacité et de conseil appropriés à donner pour les prochaines campagnes, nous avons sollicité, au cours de l'hiver, les services techniques de la ville de Besançon.

En effet, il faut savoir que depuis l'an 2000 Besançon s'est engagée dans la réduction des produits phytosanitaires.

Sur les espaces verts, diverses techniques ont été mises en œuvre (jachères, remise en herbes, paillages minéral et végétal, désherbage thermique,...).

En 2005, la ville de Besançon a choisi d'investir dans des désherbeurs maniables et légers pour la voirie.

Au cours de ces années, la mise en œuvre de la technique du désherbage thermique s'est affinée et donne des résultats de grande qualité. La population bisontine adhère totalement à cette démarche et à ce jour personne ne souhaite revenir au désherbage chimique.



Nos interlocuteurs nous ont fait part d'avantages qu'ils n'avaient pas pressentis au départ comme :

- La mise en œuvre immédiate sans préparation préalable,
- La possibilité d'arrêter et de reprendre le traitement au cours de la journée,
- Le temps effectif de travail des agents nettement supérieur à celui du temps de travail lors de traitement chimique (pas de préparation, pas de douche à prendre, pas d'équipements à revêtir),
- Le coût (pas d'achat d'Équipement de Protection Individuel et d'armoire de stockage).

En conclusion, la ville de Besançon considère que globalement le temps et le coût nécessaires au désherbage thermique sont sensiblement les mêmes que pour le désherbage chimique.

Ce retour d'expérience couplé aux obligations nouvelles imposées par le Grenelle de l'environnement (agrément systématique des utilisateurs notamment) me font penser que le SBV doit continuer à accompagner les collectivités dans la substitution des traitements chimiques par des techniques préventives (jachères, ...) et alternatives comme le désherbage thermique.

Yves GELIN

**Vice - Président chargé de la Bièvre et des
plans de désherbages communaux**

QUESTIONS A ...

... Mlle JOB Hélène
Chargée de Mission Inter CLE



Tu viens d'arriver au sein de l'Inter CLE Vouge / Ouche. Peux-tu définir tes missions ?

Mes missions sont la recherche de l'origine des diverses pollutions et la connaissance du potentiel quantitatif de la nappe. Pour répondre à ces interrogations, deux études (volume prélevable et carte piézométrique) seront réalisées au cours des prochains mois. En effet, il est bon de rappeler le contexte de la nappe de Dijon Sud :

- utilisation principalement pour l'Alimentation en Eau Potable,
- présence de polluants multiples (pesticides, nitrates, hydrocarbures,...).

Par suite, ma principale mission sera de proposer une politique de prévention des pollutions.

L'objectif de réhabilitation de la nappe semble ambitieux ; dans ce contexte comment comptes-tu appréhender ton travail d'animation ?

Le niveau de connaissance n'étant pas le même entre les divers acteurs intervenants sur la nappe, mon travail consistera dans un premier temps à partager et « mettre à niveau » tous les interlocuteurs (EPCI, industriels, agriculteurs, ...). Dans un second temps, la concertation et la communication seront les ressorts de l'approbation du contrat d'objectifs qui m'a été demandé de rédiger pour 2010.

L'eau, quels devoirs ?

Le premier des devoirs est la prise de conscience collective de la fragilité de l'eau ; sa protection est un enjeu vital. Celle-ci passe inéluctablement par la diminution des risques de pollution et par l'adoption de feuilles de routes définissant le partage équilibré entre les divers utilisateurs.

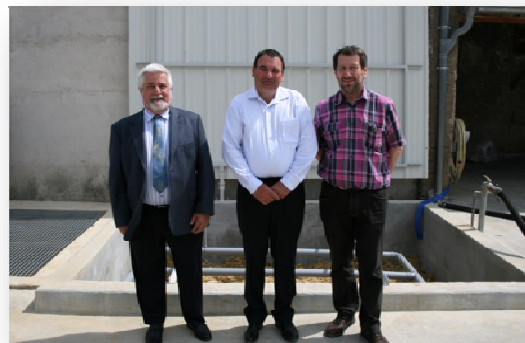
Comité de rédaction et conception : CLE Vouge

Crédit photographique : SBV

Avec l'appui de l'Agence de l'Eau RM et C et du Conseil Régional de Bourgogne

LA VIE DU SBV

Conformément aux engagements pris dans le cadre du défi Bièvre, le 12 juin 2009 en présence de M. CHAMBRETTE, Président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et des représentants de l'Agence de l'Eau, M. VACHET a officiellement inauguré la plate-forme de lavage et de remplissage de M. PELLETIER.



Le SBV se félicite de l'engagement des agriculteurs dans la volonté de réduire les risques de pollutions des eaux par les phytosanitaires.

Au cours des mois de mai et juin, la FREDON Bourgogne, a réalisé une animation dans trois jardineries volontaires (Jardifleurs de Bretenière, Gamm Vert de Nuits Saint Georges et Pépinières Aubry de Fixin). Elle visait à sensibiliser les particuliers sur l'usage des pesticides et sur les techniques alternatives de traitements des jardins amateurs. A cette occasion, 3 plaquettes ont été distribuées ; plaquettes disponibles sur demande.



A NOTER

L'annonce concernant la quatrième tranche de travaux du PPRE a été publiée le 8 juin 2009.

Le bassin versant de la Vouge sera reconnu prochainement en tant que Zone de Répartition des Eaux (ZRE). L'étude dite de volumes prélevables sera réalisée par le SBV.

Une question, un message, ... **Contactez : N. BOILLIN**

Tél. : 03-80-51-83-23